

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/OGM-le-Gouvernement-decrete-1,296.html>

# **OGM : le Gouvernement décrète l'inacceptable et bafoue la Charte de l'environnement**



Extrait du DD -  
Date de mise en ligne : mercredi 21 mars 2007

## **Description :**

Pour tenter d'échapper à une lourde condamnation financière par le juge européen, le gouvernement français vient de se livrer à un déni de démocratie en publiant, ce mardi 20 mars, plusieurs décrets censés transposer la directive 2001/18 portant sur la dissémination des OGM dans l'environnement.

---

**Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous  
droits réservés**

---

**Pour tenter d'échapper à une lourde condamnation financière par le juge européen, le gouvernement français vient de se livrer à un déni de démocratie en publiant, ce mardi 20 mars, plusieurs décrets censés transposer la directive 2001/18 portant sur la dissémination des OGM dans l'environnement.**

Communiqué de Presse

mardi 20 mars 2007

La fédération France Nature Environnement, fédération de 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement, et la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH) s'opposent à cette nouvelle manoeuvre privant les citoyens et leurs représentants parlementaires d'une loi qui aurait dû être débattue démocratiquement depuis plus de quatre années. Or, seule une loi peut intégrer tous les enjeux majeurs de société que sont la protection de l'environnement, d'une agriculture non OGM, du libre choix alimentaire, mais aussi du marché d'aliments garantis sans OGM qui répond à la demande réitérée de plus de 80% de la population.

Le Gouvernement tente ainsi d'ouvrir la porte légalement aux semenciers OGM au détriment du Bien commun, y compris sur le plan économique !

Ces décrets ne transposent pas l'intégralité de la directive européenne, particulièrement les points suivants :

- ▶ le droit du public à l'information : des données resteront confidentielles au sujet d'études environnementales, sanitaires, des conditions de mise en culture ; internet se substitue aux enquêtes publiques ; absence de registre public des cultures ;
- ▶ le principe de précaution : l'évaluation des risques n'est pas assurée, notamment parce que la Commission du Génie Biomoléculaire est maintenue, dépourvue de moyens pour mener des contre-expertises indépendantes ;
- ▶ le principe de responsabilité : les conditions d'engagement de la responsabilité des producteurs d'OGM et d'indemnisation des préjudices sanitaires, écologiques et socio-économiques, ne sont pas précisées.

Pour Lylian Le Goff : « France Nature Environnement, plus que jamais, alerte l'opinion publique sur les risques majeurs, avérés, des OGM et demande instamment aux candidats aux élections présidentielles et législatives de s'opposer aux cultures en pleins champs. France Nature Environnement se réserve la possibilité d'agir par toute voie de droit à l'encontre de ces textes ».

Pour Jean-Jacques Blanchon (FNH) : « Le Pacte écologique de Nicolas Hulot est très clair : le gouvernement doit interdire toute mise en culture d'OGM, tant que ne sera pas démontrée leur innocuité sur l'environnement, les filières agricoles biologiques et conventionnelles, ainsi que leur compatibilité avec la sécurité sanitaire ».